



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Service Commun
de la Documentation
Direction

CONSEIL DE LA DOCUMENTATION

Réunion du mardi 30 octobre 2007

Compte rendu

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
**SERVICE COMMUN
DE LA DOCUMENTATION**

Campus centre-ville
Site Ste Marthe
74 rue Louis Pasteur
84018 AVIGNON CEDEX 1
Tél. + 33 (0)4 90 16 27 60
Fax. + 33 (0)4 90 16 27 70
bu@univ-avignon.fr
<http://www.bu.univ-avignon.fr>

PRESENTS :

Enseignants :

Patrice BELLOT, Daniel JACOBI, Karim MESSEGHEM, Ange POLIDORI

Personnels du SCD :

Yvette AUMERAN, H  l  ne BULAND, Marie-Laure LOMAGNO, St  phane PHILIPPE

Etudiants :

Julien BOULAIRE (Droit), Jocelyn DEFAWE (SLA), Christophe DALMET (Droit)

Personnalit  s ext  rieures :

. Pascal AVENTURIER (Unit   r  gionale de documentation de l'INRA, Agroparc, Avignon)

Participaient    titre consultatif :

. Isabelle DIMONDO, directrice du SCD

. Yvan COTTA, directeur de l'UFR Sciences exactes et Sciences de la nature

Invit  s :

. Claude-Catherine DOIRE, biblioth  caire SCD

. Fr  d  ric RIGAL, biblioth  caire SCD

ABSENTS ET EXCUSES :

Marie-Claude BILLARD, Anne DAGAN, H  l  ne DOMINGUEZ, Pierre-Fran  ois FRESSOZ, Philippe GILLES, Madelena GONZALEZ, C  dric GUISEPPI, Martine LE FRIANT, Luc LUPONE, Jacques MABY, Aude POTEAU, Philippe PROST, Christophe PRUVOST, Pierre-Louis SUET, Housna ZRIFI.

Ordre du jour :

Approbation du proc  s-verbal du conseil de la documentation du 26 octobre 2006

1 - Informations g  n  rales

2 - Affaires financi  res

. pr  sentation et vote du budget 2008

. tarifs   tudiants

3 – R  glement int  rieur du SCD

4 – Biblioth  que num  rique de l'Universit   d'Avignon

4 – Syst  me d'information documentaire

5 – Questions diverses

Le Conseil de la Documentation s'est réuni le mardi 30 octobre 2007, à 14h30, sous la présidence de M. Yvan COTTA, Directeur de l'UFR de Sciences, représentant M. Emmanuel ETHIS, Président de l'Université d'Avignon, empêché.

Approbation du procès-verbal du Conseil de la Documentation du 26 octobre 2006

Le procès-verbal du Conseil de la Documentation du 26 octobre 2006 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

1 – Bibliothèques associées

. bibliothèque de l'UFR Droit

Le traitement de la bibliothèque du Laboratoire Biens, Normes, Contrat (UFR Droit) est achevé : désherbage, catalogage du fonds. Il reste à traiter les ouvrages conservés dans les bureaux et à former un personnel à la gestion des prêts. Le catalogue est accessible depuis le site web du SCD.

. bibliothèque de Géologie

Le catalogage de cette bibliothèque associée se fera courant premier semestre 2008. Il débutera par le traitement des thèses papier.

A la suite de quoi l'ensemble des fonds documentaires de l'UAPV sera recensé et catalogué dans un catalogue unique, celui du SCD. La carte documentaire de l'université sera alors complètement lisible.

2 – Service du Prêt-entre-Bibliothèques

Suite aux modifications, en octobre 2006, du service PEB (notamment possibilité pour les enseignants chercheurs de faire leurs demandes de documents par messagerie électronique ou via formulaire et de récupérer les documents à la bibliothèque centrale de 8h à 20h) et de ses tarifs, les enseignants chercheurs vont être conviés très prochainement à une réunion d'information. Il leur sera présenté une nouvelle fonctionnalité qui permettra d'améliorer le service : faire les demandes directement via le SUDOC afin d'accélérer le circuit.

3 – Informatique/Vidéotheque

Des postes informatiques ont été installés à la vidéotheque de la Bibliothèque Centrale. Ils donnent accès à des bases d'images animées (films, vidéos, photographies...), notamment à la très complète base de données sur la seconde guerre mondiale produite par l'INA, Images de guerre et à des conférences et des colloques en Droit (série droit In Situ).

4 – Bibliothèque numérique

Le point 4 « Bibliothèque numérique de l'université d'Avignon » de l'ordre du jour est annulé. Il figurera à l'ordre du jour du prochain conseil de la documentation prévu en mars 2008.

1 – AFFAIRES FINANCIERES

1.1 Bilan du budget 2007

Le budget 2007 avait été élaboré à partir du réel dépensé en 2006 et était sous-tendu par une politique documentaire forte : augmentation du budget documentation (malgré la baisse sensible des recettes) et diminution des dépenses de fonctionnement.

Aucune demande de DBM n'a été faite (hors reports de factures).

En raison d'un projet informatique fort (achat d'un nouveau serveur en 2007 et acquisition de la nouvelle version du Système Intégré de Bibliothèques, Ab6, en 2008) validé par le Président de l'Université, un

resserrement des budgets (hors documentation) a été réalisé. Plus de 30 000€ ont été épargnés pour mettre en oeuvre le projet informatique dès janvier 2008.

1.2 Présentation et vote du budget 2008 (annexe n°1)

Les recettes font l'objet d'une baisse notable (- 58 339 €) mais cette situation devrait être provisoire puisque nous attendons le retour du contrat quadriennal.

- **La DGF** : 180 815 € (contre 182 578 € en 2007).

- Le contrat quadriennal :

La dotation annuelle, d'un montant de 340 000 €, a été établie sur la base de 90 % des crédits affectés en 2007 (soit 40 000€ de moins), dans l'attente de la notification de crédits du Ministère relative au contrat 2008/2011. Elle figure, à compter de cette année, dans les ressources affectées (elle n'est plus incluse dans le budget général du SCD).

- Les virements internes :

. le Conseil Scientifique participe, cette année encore, au financement de la documentation électronique pour un montant de 10 000 €. La pérennisation de cette aide sur le contrat quadriennal en cours a été votée en Conseil Scientifique le 23 octobre 2007.

. l'IUP GMI participe à nouveau au budget documentaire de l'antenne documentaire de l'Agroparc pour un montant de 5 000 €.

. l'IUT participe à nouveau au budget documentaire de l'antenne documentaire de l'Agroparc pour un montant de 7 000 € et de 2 000 € (pour la documentation électronique, base de données de gestion).

Isabelle Dimondo souhaite remercier ces différentes instances pour leur participation à la documentation.

- **Le CNL** (Centre National du Livre) : il n'y aura pas de subvention, le contrat triennal prenant fin en 2007.

Les dépenses

La baisse des recettes doit entraîner inévitablement une baisse des dépenses.

Mais, cela n'empêche pas de penser une véritable politique budgétaire, dans le prolongement de celle de 2007.

- Diminution pensée des comptes de Fonctionnement :

. Notamment ralentissement de la politique de reliure, baisse des comptes liés aux frais postaux permise par l'envoi des relances par courriel (grâce à l'achat de la nouvelle version logicielle d'Ab6) et baisse des achats de fournitures administratives.

. le compte 615 maintenance : 43 200 € (55 000 € en 2007)

Il s'agit de la maintenance des serveurs et des logiciels documentaires (la maintenance des PC publics et professionnels étant assurée par le service des Nouvelles technologies du SCD). Ces logiciels sont édités par des sociétés spécialisées en informatique documentaire (dont Archimed et GFI) et demandent une maintenance qui ne peut être assurée que par les sociétés éditrices.

La baisse affichée de ce compte est permise grâce à l'achat du nouveau serveur (maintenance acquise pour 4 ans).

- Diminution «forcée» dans l'attente du contrat quadriennal :

. Le compte 618 documentation : 464 500 € (499 500 € en 2007)

Pour la première fois, le budget documentaire est en baisse ; il sera ajusté quand la notification des crédits du contrat quadriennal sera effective. La baisse a été répartie entre toutes les conventions (Sciences humaines, Sciences juridiques et économiques, Sciences pures et appliquées, Agroparc, Audiovisuel, fonds professionnel), hors documentation électronique (abonnements en cours qui ne peuvent être interrompus et qui s'adressent à toute la communauté universitaire).

. Le compte 605 achat de matériels : la bibliothèque aurait souhaité acquérir des matériels pour accueillir et organiser des expositions, pour participer activement à la vie culturelle de l'établissement. Cela n'est pas possible actuellement.

- Maintien des comptes liés au recrutement des contractuels :

. les comptes 633 à 645 : 56 952 €

Ils représentent les salaires des contractuels et moniteurs employés à la Bibliothèque pour renforcer le service public de la Bibliothèque Centrale et des tuteurs pour contribuer à la formation des publics.

- Investissement :

. les comptes 205 et 2183 : 44 000 €

Il s'agit de l'achat de la nouvelle version du SIGB et de l'achat de nouveaux ordinateurs.

***Le budget 2008 est soumis au vote.
Il est adopté à l'unanimité.***

1.3 Tarifs (annexe n°2)

Tarif des inscriptions :

- tarif réduit (les étudiants des régions hors PACA, les auditeurs libres, les inscrits au CNED, les lycéens d'Avignon, les élèves en BTS et des écoles de commerce ou des Beaux-Arts, les étudiants en classes préparatoires ou en formation continue) :

Le principe d'un alignement sur le montant des droits de bibliothèque dont s'acquittent les étudiants au moment de leur inscription à l'université d'Avignon est maintenu.

Une augmentation de 1 € est donc proposée, soit 28 € (au lieu de 27 € en 2007).

- tarif plein :

La même augmentation est proposée, soit 32 € (au lieu de 31 € en 2007).

- tarif Entreprise :

Lors de l'inscription à la bibliothèque, une carte et des codes d'accès au système d'information documentaire sont remis au titulaire : ils sont nominatifs, à son usage exclusif. Ils ne peuvent, en aucun cas, être cédés à des tiers ou être partagés. Une inscription collective n'est alors plus envisageable. En conséquence, la suppression du tarif Entreprise est proposée.

Tarif de remboursement des livres perdus ou abîmés et vidéocassettes :

Une augmentation de 4,50 € est proposée, soit 35 € au lieu de 30,50 €. Aucune hausse n'a été soumise au vote depuis 2002.

***Les nouveaux tarifs sont soumis au vote.
Ils sont adoptés à l'unanimité.***

2 – REGLEMENT INTERIEUR DU SCD (annexe n°3)

Le règlement intérieur en vigueur actuellement avait été adopté en 2003. Il convient donc de le réactualiser. Isabelle Dimondo présente les modifications apportées :

- inscription automatique des étudiants et personnels de l'université (art. 4)
- suppression de l'inscription collective
- l'annexe au règlement intérieur «Pour une bonne utilisation des postes informatiques» a été supprimée et les éléments intégrés au règlement lui-même
- intégration de la charte informatique (art. 13)
- chapitre entier concernant les engagements du SCD : respect de la charte de la laïcité dans les services publics (art. 20), des lois relatives au droit d'auteur et à la reprographie (art. 21) et de la loi sur le contrôle des traitements informatisés des données nominatives des données (art 22)

Le professeur Daniel JACOBI suggère les modifications suivantes :

Art. 1, ligne 1 :

ajout : collections imprimées et audiovisuelles.....

Art. 3, ligne 6 :

ajout : demandeurs d'emploi, étudiants et enseignants chercheurs invités dans les laboratoires et services de l'UAPV.

**Le nouveau règlement intérieur ainsi modifié est soumis au vote.
Il est adopté à l'unanimité.**

3 – LE SYSTEME D'INFORMATION DOCUMENTAIRE

Travail en collaboration avec la Cellule Ressources Informatiques :

- identification unique pour accéder à tous les services de l'Université dont ceux de la bibliothèque dès la rentrée universitaire 2007-2008
- carte de lecteur remise à tous les personnels de l'Université en octobre 2007

D'autres projets sont en cours, dont la possibilité d'accéder à distance aux bases de données (depuis le domicile personnel par exemple).

Travail en collaboration avec la vice-présidence du Conseil scientifique, la direction de l'Ecole doctorale, la Cellule Ressources Informatiques et la Mission Communication

- thèses électroniques

Grâce à un travail fructueux entre tous ces partenaires, un circuit de thèses électroniques pourra être fonctionnel dès janvier 2009.

- mise en place d'une chaîne éditoriale pour l'indexation et la publication des documents scientifiques.

L'objectif est de recenser l'ensemble des publications scientifiques de l'université, de les rendre accessibles en intranet et via internet de multiples façons (depuis la page du chercheur, du laboratoire, depuis le site de l'université...), de les valoriser par une indexation professionnelle et d'intégrer, dans le catalogue du SCD, leurs notices bibliographiques, avec, le cas échéant, le lien vers le document final. Une présentation de ce projet sera fait lors de la rentrée doctorale.

- archives ouvertes : projet en cours de réflexion

- formation documentaire aux doctorants, enseignants et étudiants avancés : l'URFIST de Nice accepte de venir animer à l'université d'Avignon, pendant une semaine, des séances de formation à l'information scientifique et technique.

Développement du Système Intégré de Gestion de Bibliothèques

- achat d'un nouveau serveur

- acquisition de la nouvelle version d'AB6, AB6net :

Frédéric Rigal présente quelques arguments expliquant cette volonté de changement :

. La société éditrice Barratz centre ses recherches et ses activités sur Absysnet ; la version client/serveur d'AB6 que nous possédons évoluera très peu.

. Il s'agit d'un client léger ne nécessitant qu'un navigateur sur le poste de travail.

. La mise en oeuvre sera immédiate pour les professionnels : l'interface graphique est légèrement différente mais l'environnement est connu.

. Les services aux publics sont nettement améliorés : l'opac, par exemple, ne propose pas seulement le catalogue mais fonctionne comme un portail qui permet d'interroger d'autres ressources documentaires.

. Cette version d'Ab6 ne remplace pas actuellement le système d'information Bookline, développé par Archimed et lié à Ab6. En effet, elle ne propose pas de recherche fédérée (possibilité d'interroger simultanément plusieurs catalogues ou bases de données). Mais, Baratz travaille actuellement sur un moteur de recherche fédérée qui fonctionnerait avec les protocoles de recherche d'information SRW et SRU. A suivre donc.

. Le catalogue est en OpenURL : il est donc interrogeable via les protocoles cités précédemment.

. Un export des notices est possible en format XML (retraitement des données possibles sous un autre environnement). Cela nous permettra de mettre en place la chaîne éditoriale vue précédemment.

- **Achat d'un résolveur de liens** qui permettra, de façon plus simple, aux usagers d'accéder aux ressources électroniques, notamment aux périodiques électroniques (la recherche se fera par le nom du périodique et non plus par le nom de la plate-forme diffusant le périodique). Cet outil repose sur une base de connaissances qui contient le catalogue exhaustif des collections (abonnements aux bases de données et ressources électroniques, périodiques en plein texte, possibilités de PEB, etc.) et sur l'identification des droits de l'utilisateur.

RFID : Projet d'équipement des collections de l'antenne documentaire de l'agroparc en étiquettes dites intelligentes.

Ce sont des étiquettes composées d'une puce et d'une antenne.

Intérêts de cette technologie à la bibliothèque :

. Amélioration de l'accès aux ressources documentaires : pas d'alarmes issues des équipements commerciaux et donc sentiment d'une plus grande fiabilité du système

. Equipement unique pour deux opérations : identification des documents et fonction antivol

. Simplification des opérations de récolement

. Le SCD souhaite intégrer cette nouvelle technologie en lui ajoutant, par rapport à son utilisation actuelle dans les bibliothèques, une « plus-value » : la démarche qualité. Il souhaite identifier, mesurer, évaluer l'utilisation de ses collections afin de mieux mesurer les attentes de ses usagers

4 – POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Politique de prêts élargie depuis juin 2007

- Les étudiants de niveau L et M peuvent emprunter 6 livres pour 21 jours (au lieu de 4 pour 14 jours)

- Il est maintenant possible d'emprunter 2 vidéos pour 2 jours (au lieu d'1 pour 2 jours)

- Les périodiques sont désormais empruntables par tous et toute la semaine, à raison de 4 pour 7 jours

Microfiches

L'adéquation entre le classement des microfiches de thèses (8h hebdomadaires) et leur réelle utilisation par les lecteurs interpelle le SCD. Celui-ci a pour mission de conserver ces microfiches et de permettre leur mise à disposition. Une enquête auprès d'autres bibliothèques universitaires de la région a révélé qu'en Sciences il n'y avait plus aucune consultation et qu'en Sciences humaines et sociales on constatait une moyenne de 5 consultations par mois. La bibliothèque propose de conserver ces microfiches en magasin et de comptabiliser le nombre exact de consultations mensuelles. Si celui-ci se révèle peu élevé, il a été décidé de ne plus classer ces microfiches et d'en permettre un accès indirect. Les heures ainsi économisées seront utilisées à la mise en oeuvre de nouveaux projets documentaires.

Navette documentaire

Elle sera mise en place début 2008 entre l'antenne documentaire de l'Agroparc et la bibliothèque centrale. Il s'agit d'un système de « prêt entre bibliothèques » entre les deux unités. Elle permettra d'anticiper le déménagement de la Faculté des Sciences sur l'Agroparc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15.

Isabelle Dimondo
Directrice du Service Commun
de la Documentation